

Protocole relatif, à l'emprunt de stabilisation
grecque et, à l'établissement des réfugiés (avec
anneaux). Approuvé par le Conseil de la
Société des Nations, et signé au nom du
Gouvernement hellénique, le 15 septembre 1927.
Accompagné des Rapports du Comité
financier, et des résolutions du Conseil
et, de l'Assemblée y relatifs.
Genève, 1927. Imp. Kundig. 4°. 43 p.

Publications de la Soc. des Nations. II. Questions
économiques et financières. 1927. II. 74.